

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

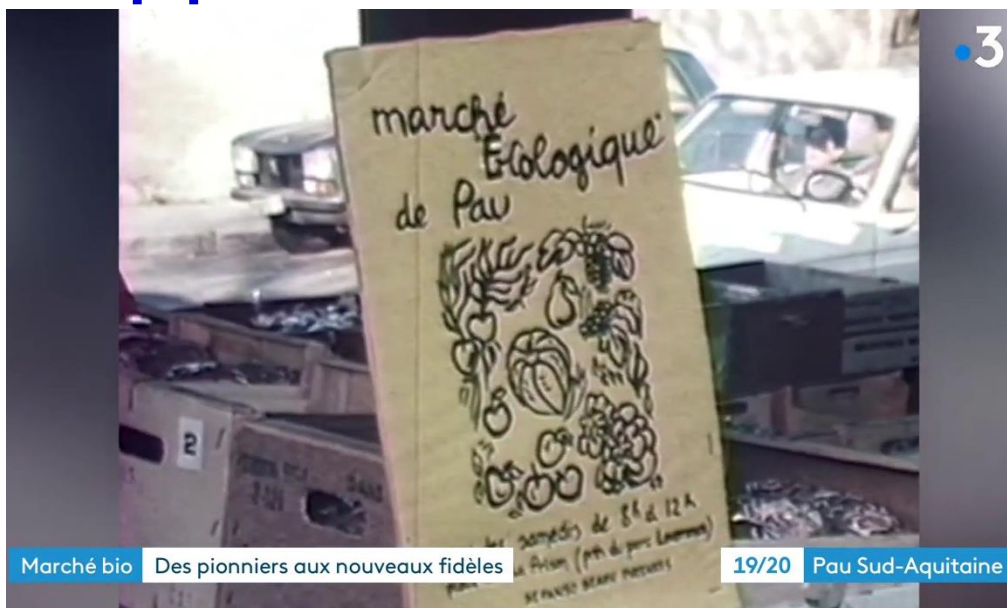
- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Rapport Moral



Septembre 1981 déjà :
Sur le parking de la prison
à l'initiative de la SEPANSO Béarn

Samedi 19 juin 1982 :
Inauguration du Marché
Par une dizaine d'exposants

Marché bio Des pionniers aux nouveaux fidèles

19/20 Pau Sud-Aquitaine

6 juillet 1983. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.
Association du marché biologique de Pau. Objet : promouvoir une alimentation saine ; favoriser les relations producteurs-consommateurs.
Siège social : chez M^e Salles (Marie-Josée), 9, rue Pasteur, 64320 Bizanos.

Journal Officiel du 18 juillet 1983

**1985 : le Marché Écologique de Pau
devient Marché Biologique de Pau**





Marché Biologique Associatif de Billère

Assemblée Générale Extraordinaire

Samedi 14 mars 2026

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Modification des Statuts (1/2)

Article 4 : Démission – radiation

La qualité de membre se perd par la démission ou par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration. Les motifs possibles de radiation incluent :

- le non-paiement de la cotisation ou des sommes dues à l'Association pour les services qu'elle rend,
- des motifs graves notamment le non-respect répété des cahiers des charges par les producteurs et artisans, ou des conventions ou certifications par les distributeurs,
- le non-respect des valeurs d'éthique portées par l'Association (Art.1),
- tous autres motifs qui pourraient menacer la cohésion de l'Association.

Deleted: pour

Le membre intéressé est préalablement appelé par écrit à fournir des explications devant le Conseil d'Administration.

Article 5 : Le Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de 8 membres, le maximum étant de 12, dont 4 à 6 sont issus des adhérents exposants et 4 à 6 issus des adhérents consommateurs. La parité homme/femme est recherchée au sein du Conseil d'Administration, à hauteur d'au moins un tiers de femmes et au moins un tiers d'hommes.

Deleted: . À défaut le CA devra comporter

Les membres titulaires du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de mandat de 3 ans ; ils sont renouvelables chaque année par tiers. Chaque Administrateur est rééligible, deux fois au maximum, au terme de son mandat.

Article 5 : Le Conseil d'Administration

Lorsque le nombre de candidatures excède le nombre maximum de membres au Conseil d'Administration, les candidats n'ayant pas été élus titulaires peuvent être désignés suppléants. La désignation de plusieurs suppléants devra respecter les règles de répartition par collège et de parité applicables aux titulaires. Ainsi, en cas de vacance ou de démission d'un ou de plusieurs administrateur(s) titulaire(s) entre deux Assemblées Générales, le Conseil d'Administration pourra décider du remplacement par un ou plusieurs suppléants jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

Modification des Statuts (2/2)

Article 7 : Le Règlement Intérieur

Un Règlement Intérieur doit être établi par le Conseil d'Administration. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les Statuts et à en préciser d'autres, notamment ceux qui ont trait à l'administration de l'Association et au respect des buts définis dans l'article 1er des Statuts. Ce règlement est, par définition, évolutif.

Le Règlement Intérieur est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ses modifications, votées par le Conseil d'Administration, sont exécutoires mais devront être approuvées lors de l'Assemblée Générale suivante. Il a même force obligatoire pour les membres que les Statuts et doit être porté à la connaissance des membres. Il doit être signé par un administrateur de chaque collège (consommateurs et exposants) ainsi que par chaque professionnel exposant ou postulant pour exposer sur le marché.

Article 8 : L'Assemblée Générale

Un membre adhérent peut valablement se faire représenter par un autre membre à jour de sa cotisation, à condition de lui avoir donné un pouvoir écrit signé de sa main, et que le mandataire ne détienne pas plus de deux pouvoirs en plus de son propre droit de vote.

Le quorum est le quart des membres présents ou représentés, arrondi par excès à l'entier supérieur. En cas d'absence de quorum, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée une demi-heure après. Les décisions seront alors prises à la majorité simple des présent(e)s et représenté(e)s.

Deleted: plus 1

Article 11 : Dissolution

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet et qui doit comprendre au moins la moitié, arrondie par excès à l'entier supérieur, de ses membres à jour de leur cotisation, présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau à 15 jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Deleted: plus un

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. L'Assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

STATUTS

Marché Bio Associatif de Billère

Version 14/03/2026

VOTE

Assemblée Générale Extraordinaire

Samedi 14 mars 2026

**Approuvez-vous les 6 modifications
proposées pour les Statuts du
Marché Bio Associatif de Billère ?**



Marché Biologique Associatif de Billère

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 14 mars 2026

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

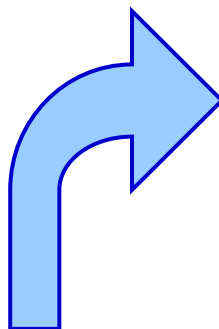
- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Les adhérent.e.s du Marché Bio

Merci !

+60%



2025 : 262 adhérents

Adhésions 2025	Exposants	Consommateurs	Total
Familiales	6	51	57
Individuelles	40	108	148
Total	46	159	205

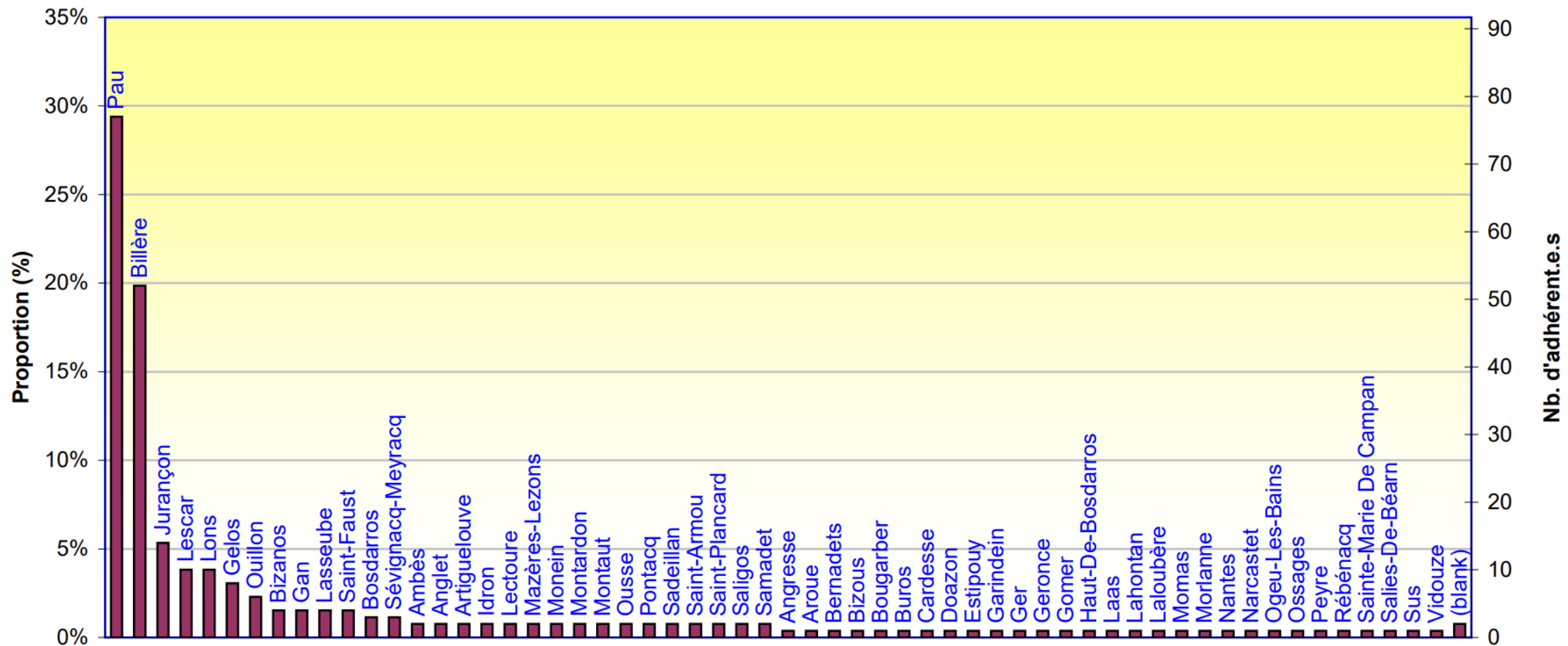
2024 : 164 adhérents

Adhésions 2024	Exposants	Consommateurs	Total
Familiales	1	30	31
Individuelles	37	65	102
Total	38	95	133

2023 : 127 adhérents

Adhésions 2023	Exposants	Consommateurs	Total
Familiales	1	22	23
Individuelles	32	49	81
Total	33	71	104

Où résident les adhérent.e.s du MBAB ?



- 262 adhérent.e.s en 2025
- Majoritairement sur l'agglomération paloise

Les exposants du Marché Bio



Les produits alimentaires



Photos : Pierre Coudouy

Bières
 Boucherie Charcuterie
 Boulangerie
 Boulangerie et chocolat
 Cafés Thés Tisanes
 Champignons
 Crêpes et galettes
 Épicerie
 Épicerie crétoise

Fleurs
 Fromages de brebis
 Fromages de chèvre
 Fruits
 Jus de pomme, vinaigre, pickles
 Kiwis
 Lait et fromages de vache
 Légumes
 Miel

Pâtisserie
 Plantes gourmandes et bienfaitantes
 Plants et semences
 Saumon
 Sorbets
 Tisanes
 Vanille
 Vins
 Volailles et œufs

Candidatures d'exposants

2025

- 31/03: Julie-Camille RIVA et Benjamin GOSSELIN, Ferme Les Maraîchoux → samedi
- 22/05 : Charlotte CRABOS, Plantes Aromatiques → mercredi
- 23/05 : Romain FOUCHÉ, Crêpes et Galettes → samedi et mercredi
- 13/06 : Pascal et Laure BRANDEAU, Viticulture → certains mercredis
- 06/09 : Jérôme MARTIN, Boulanger → mercredi (*mais il arrête*)
- 11/09 : Marie ANDRASCH et Daniel PUYAU, Plantes → quatre samedis entre septembre et novembre
- 03/10 : Sophie LARRIEU, Plants → samedi printemps et automne (*commence 14/03*)

2026

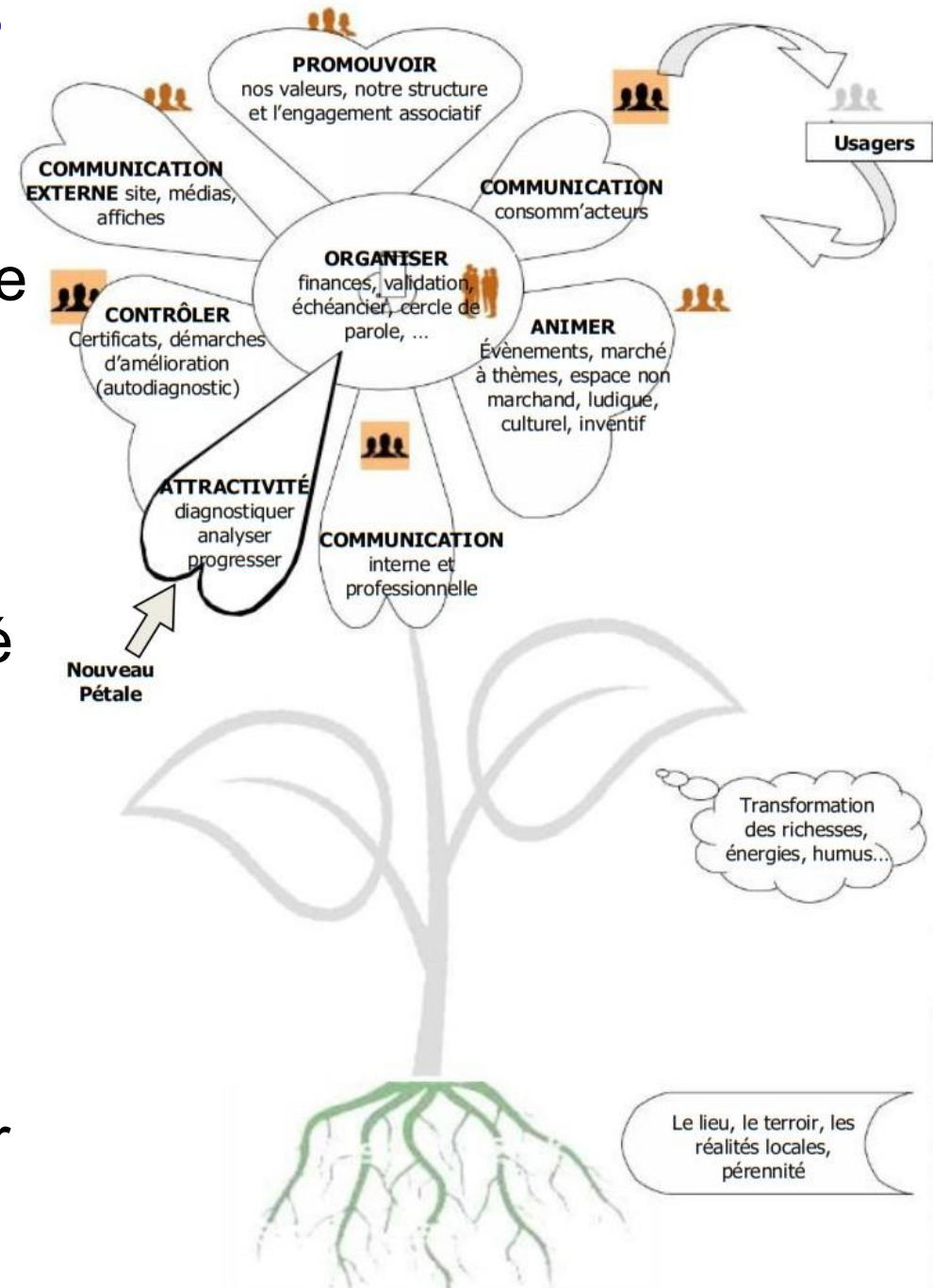
- 13/01 : Jérémie SPEICH, Fruits et Piments transformés → 1 samedi sur 2
- 11/02 : Yoann GRASSITELLI, production de céréales bio (mercredi) → à l'étude
- 20/02 : Pierre PUYOU, paysan pastier (samedi) → à l'étude
- 04/03 : Émile RÉGNIEZ, Boulanger (mercredi) → à l'étude

La fleur et ses pétales

Décisions AG du 26 juin 2021 :

- L'Association du Marché Bio de Pau devient "Marché Bio Associatif de Billère"
- Le concept de Présidence Collégiale par le CA est adopté
- Les commissions fonctionneront comme des "Pétales"
- Chaque pétale disposera d'autonomie et devra rapporter régulièrement au CA

Le Marché Bio Associatif est un organisme vivant où tous les adhérents participent à son fonctionnement.



Pétale “Animations”

Troc'Plantes

- Samedi 26 avril 2025
- Samedi 29 novembre 2025

Atelier Cuisine

- Mercredi 25 juin 2025

Autres Animations

- Dimanche 27 avril 2025 : De Ferme En Ferme
- Samedi 14 juin 2025 : Festival de la BD
- Samedi 05 juillet 2025 : La protection des pollinisateurs
- Samedi 04 octobre 2025 : Fête de la Conf'

Troc'Plantes • 26/04 & 29/11/2025

**TROC
PLANTES**

Voyez ce qu'on peut glaner au Troc Plantes
au printemps un pied mère (bof ...) et à l'automne un
dahlia en fleurs (waouh !!)



AU MARCHÉ BIO
Halle de Billère
place Gisèle Halimi
samedi 26 avril 2025
de 9h à 13h



Atelier Cuisine • 25/06/2025



Festival de la BD • 14/06/2025



Animations musicales spontanées

Le Marché Bio Associatif de Billère, sans être initiateur de spectacles, accueille volontiers les artistes souhaitant s'exprimer spontanément à côté du marché. Ces animations improvisées ont souvent lieu en fin de matinée le samedi et sont appréciées des visiteurs du marché.

MAI 2025

- 03 : duo Sebbens (reprises rock variétés)
- 10 : Blue Nomad's (jazz)
- 24 : Pierre Chérèze (guitare voix compo)
- 31 : Julie Lambert (compo guitare voix)

JUIN 2025

- 07 : Copaïba
- 14 : Festival BD + Trio Jazz (avec Julie Lambert sollicités par Mairie)
- 21 : Ça me dit Jazz

JUILLET 2025

- 05 : Nasser musiques d'Algérie
- 12 : Copaïba
- 19 : Viatge (duo acoustique Voix, vielles, flûtes et percu)

AOÛT 2025

- 09 : Bebop (solo ou duo - accordéon voix)
- 20 : Les Sonneurs de Brann (trio médiéval + déambulation : groupe de Micka)
- 23 : Under Cover Trio (groupe de Julie Lambert)
- 30 : Quinte&Sens (jazz)

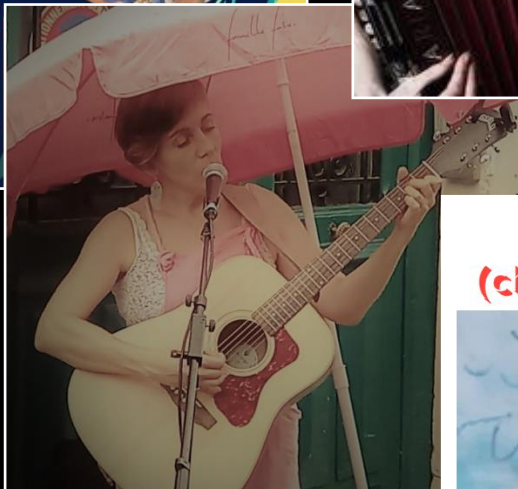
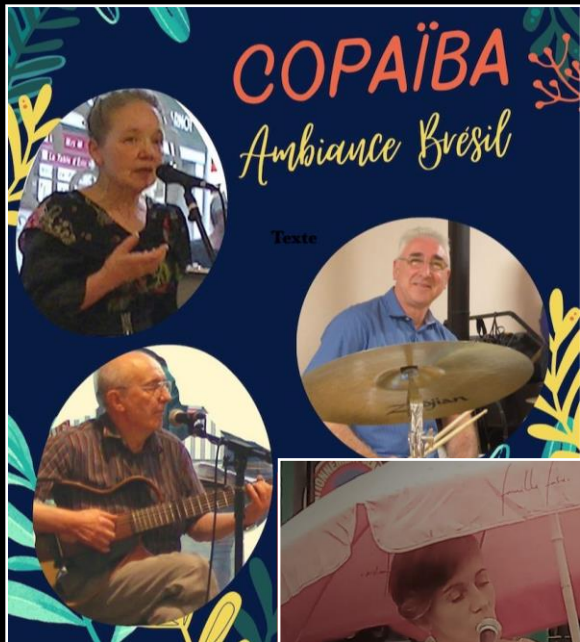
SEPTEMBRE 2025

- 27 : Copaïba

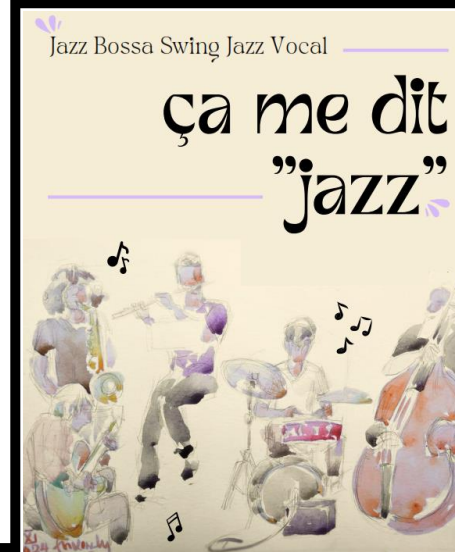
OCTOBRE 2025

- 04 : Bebop accordéon voix solo
- 11 : Viatge musique Traditionnelle
- 18 : Jazztet
- 25 : Nasser

Animations musicales



PIERRE CHEREZE
(chanson pop acoustique)



Animations improvisées
et spontanées qui
ensoleillent le marché

Pot de l'Amitié

Expérimenté pour la première fois début 2025, le Pot de l'Amitié est une opportunité de rencontre dans un cadre convivial avec grignotages et boissons. Source de nombreuses adhésions (nouvelles et en renouvellement), cette animation est un rendez-vous pour faire connaître notre Association et ses activités ; ah bon, le Marché Bio c'est une Association ?

Sam. 25/01/2025 • Sam. 17/01/2026 • Mer. 25/02/2026



Adhésions 2025

Individuelle (1 adhérent·e) : 10 €
 Familiale (2 adhérent·e·s) : 15 €

contact@marche-bio-associatif-billere.fr

Candidat·e·s pour le Conseil d'Administration, signalez-vous !



Photo : Pierre Coudouy




Adhésions 2026

Individuelle (1 adhérent·e) : 10 €
 Familiale (2 adhérent·e·s) : 15 €

contact@marche-bio-associatif-billere.fr

Candidat·e·s pour le Conseil d'Administration, signalez-vous !





Pétale “mini-confs du bio-préau”

Samedi 26 avril 2025 : Mini-Conférence N°17

Saumon - Pêche et queue de poissons avec Philippe Garcia, président de l'association « Défense des Milieux Aquatiques »

Samedi 17 mai 2025 : Mini-Conférence N°18

Le raisin du futur aura-t-il raison ? avec Ouiza Mesguida, Post doctorante UPPA, Laboratoire IPREM - Pau

Samedi 20 septembre 2025 : Mini-Conférence N°19

Un bio déchet nommé désir ? avec Solange Artus - maître composteur - Le Potager du Futur

Samedi 14 mars 2026 : Mini-Conférence N°20

Le Climat en Procès avec Stéphanie Dechézelles - Sociologue - Professeure, UPPA

Mini-Conférences

2025 Le marché bio de Billère s'engage

Les « mini-conf et conférences » du bio préau - N° 17

« Saumon - Pêche et queue de poissons »

Avec Philippe Garcia

Président de Défense des Milieux Aquatiques
Association Nationale agréée protection environnement



La priorité des prélèvements sur la conservation
Prétextes pour ne pas agir
Cycles de vie et services écosystémiques du saumon
Ce que nous dirons à nos petits enfants

Samedi 26 avril 2025 - 11h30

Maison de l'enfance Billère

Entrée par l'école à 50 m derrière la halle bio

Bonne humeur et sourire recommandés - contact@marche-bio-associatif-billere.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

2025 Le marché bio de Billère s'engage

Les « mini-conf » du bio préau - N° 18

« Le raisin du futur aura-t-il raison ? »

Vignobles: difficultés et espoirs
Du laboratoire aux expérimentations sur le terrain
Des bactéries bénéfiques au secours de la vigne



avec Ouiza Mesguida

Post doctorante UPPA

Laboratoire IPREM - Pau

Samedi 17 Mai 2025 - 11h30

Maison de l'enfance Billère - Entrée par l'école à 50 m derrière la halle bio

Bonne humeur et sourire recommandés - contact@marche-bio-associatif-billere.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

2025 Le marché bio de Billère s'engage

Les « mini-conf » du bio préau - N° 19

« Un bio déchet nommé désir »

Trions-nous si bien qu'on le croit ?
Un trésor négligé
Et maintenant qu'allons-nous faire ?



avec Solange Artus

Maître Composteur - Le potager du futur

Partenariat Agglo-Pau-Pyrénées

Samedi 20 Sept 2025 - 11h30

Maison de l'enfance Billère - Entrée par l'école à 50 m derrière la halle bio

Bonne humeur et sourire recommandés - contact@marche-bio-associatif-billere.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

2026 Le marché bio de Billère s'engage

Les « mini-confs » du bio-préau - N° 20

« Le climat en procès »

Justice climatique
Rien d'un long fleuve tranquille,
États et entreprises face à leurs responsabilités



Avec Stéphanie Dechézelles

Sociologue - Professeure, UPPA

Samedi 14 mars 2026 - 11h30

Maison de l'enfance Billère

Entrée par l'école à 50 m derrière la halle bio

Bonne humeur et sourire recommandés - contact@marche-bio-associatif-billere.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



- Une réussite
 - Une belle communication
 - Un stand très attractif
 - De la convivialité
 - Implication des exposants
- ➔ On y retourne en 2026 !

Pourquoi une étude de marché ?

*Crainces ressenties de baisse d'attractivité du marché,
exprimées en AG le 16 mars 2024*



Débat – Diagnostic de santé du MBAB

2- Economie

- **Inflation** ➔ Baisse du pouvoir d'achat ↔ Baisse du chiffre d'affaires ↔ Désintérêt pour le marché et l'association ??
- **Prix non concurrentiels** avec le bio des Halles de Pau ??

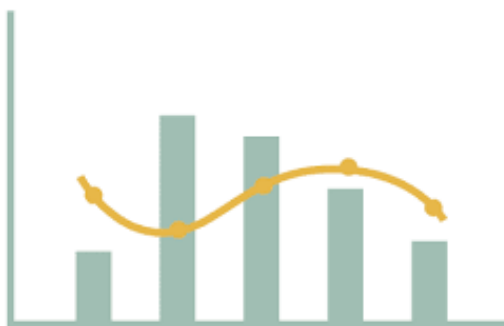
3- Points 1+2 = Quel avenir pour le marché - l'association ?

Pétale “Attractivité”

- Lancement du Pétale le 17 mai 2025
 - Une seule réunion du Pétale a eu lieu
 - Étude de Marché en cours avec éklore-ed. :
 - La clientèle actuelle du marché bio
 - La clientèle potentielle qui fréquente d’autres lieux de chalandise
 - Les exposants du marché bio et la comparaison avec d’autres lieux de vente
- Durée 2 mois, restitution le 1er avril 2026



questionnaire



Pétale "Communication"

- Site web, Réseaux sociaux
- Informations par courriel
- Prospectus
- Sacs éthiques logotés



Billère MARCHÉ BIO ASSOCIATIF

Produits frais de saison — Producteurs et Artisans locaux

Un café associatif et sa terrasse
qui vous accueille pour une petite pause lors de vos emplettes.

QUI SOMMES-NOUS ?
Les producteurs et artisans du Marché Bio de Billère proposent une production locale et de saison dans le cadre d'une association co-gérée avec des consommateurs depuis 1982.
Notre objectif est le développement d'une agriculture biologique locale, de qualité, à taille humaine et accessible à tous.

POURQUOI CONSOMMER BIO ?
C'est un choix ! C'est maintenir une activité économique de proximité, respecter la vie et prendre soin de la santé de tous.
Le marché est aussi un lieu d'échanges et de sensibilisation en toute convivialité.

OÙ SOMMES-NOUS ?
31 route de Bayonne - 64140 Billère

Tous les mercredis et samedis 7h30 > 13h30
La Halle de Billère — 31 route de Bayonne - 64140 Billère

© marche_bio_billere f Marché Associatif Bio Billère
contact@marche-bio-associatif-billere.fr @marche-bio-associatif-billere.fr



Merci !

En conclusion...

Encore une année bien remplie de sourires, de convivialité, de partages, de militantisme pour une saine alimentation !

VOTE
Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 14 mars 2026

**Approuvez-vous le Rapport
d'Activité qui vient de vous
être présenté ?**

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Rapport Financier de l'Association (1/2)



Rapport financier Association 2025				
Entrées		Sorties		Solde
Café associatif	2 934 €	Achat café	865 €	
Adhésions	2 335 €	Fête 2024 Rémun. artistes + bons achat	140 €	
Dons	256 €	Fête 2024 SACEM	87,19 €	
		Pot de l'Amitié	426,59€	
Mini Conf. chapeau	173,50 €	Mini Conf. Festivités, frais déplacements	371,80 €	
Ventes Asphodèle	2 337,31 €	Asphodèle-Rétrocession ventes	1 435,75 €	
Intérêts Livret Bleu	41,96 €	Asphodèle-Location stand et location balance	768,02 €	
		Communication (photos, prospecti, sacs)	1 287,80 €	
		Equipement (chariot café, machine à café, rallonge, clés)	555,47 €	
		Location salle Doman	24,00 €	
		Photocopies, matériel bureau	32,81 €	
		Hébergement site, messagerie	82,78 €	
		Assurances RC Matmut	444,00 €	
TOTAL	8 077,77 €	TOTAL	6 521,21 €	+1 556,56 €
<i>2024</i>	<i>6 644,79 €</i>		<i>5 252,29 €</i>	<i>+ 1 392,50 €</i>

Rapport Financier de l'Association (2/2)

SUIVI BANCAIRE / BALANCE

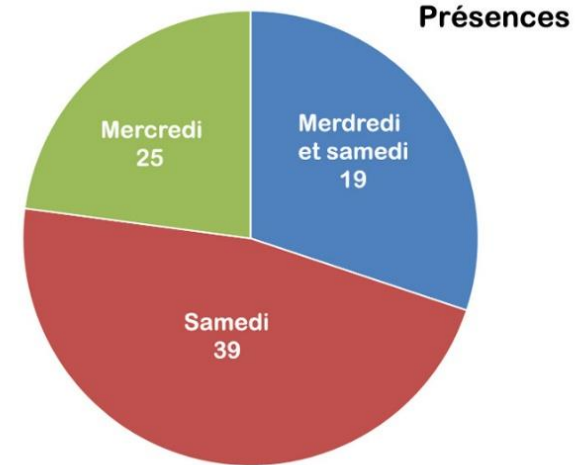
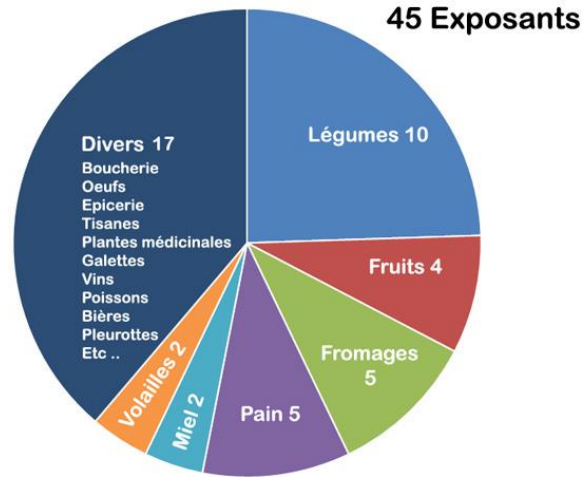
Solde créditeur banque compte courant 31/12/2024	3 221,32 €	Solde créditeur banque compte courant 31/12/2025	5 394,68 €
ENTREES Compte courant	7 977,89 €	SORTIES Compte courant	5 804,53 €
Intérêts livret bleu	41,96 €		
Solde créditeur livret bleu 31/12/2024	2 023,63 €	Solde créditeur livret bleu 31/12/2025	2 065,59 €
Balance	13 264,80 €		13 264,80 €

VOTE

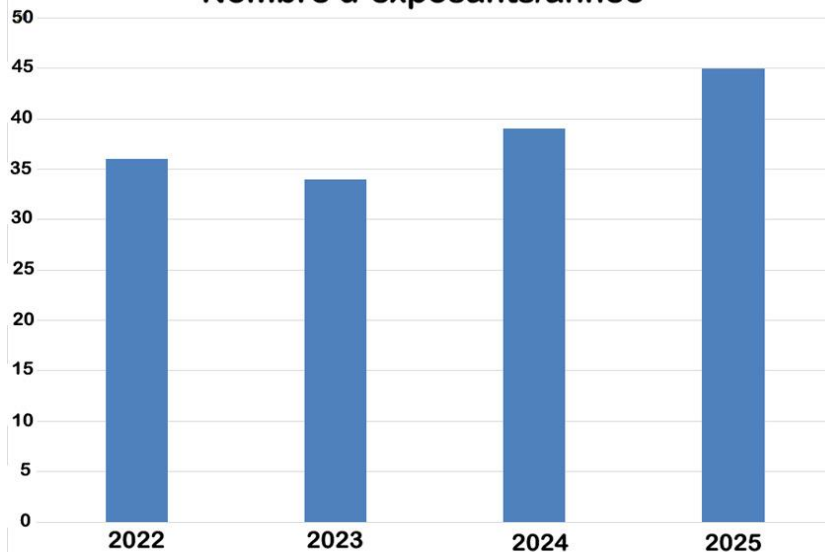
Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 14 mars 2026

**Approuvez-vous le Rapport
Financier de l'Association qui
vient de vous être présenté ?**

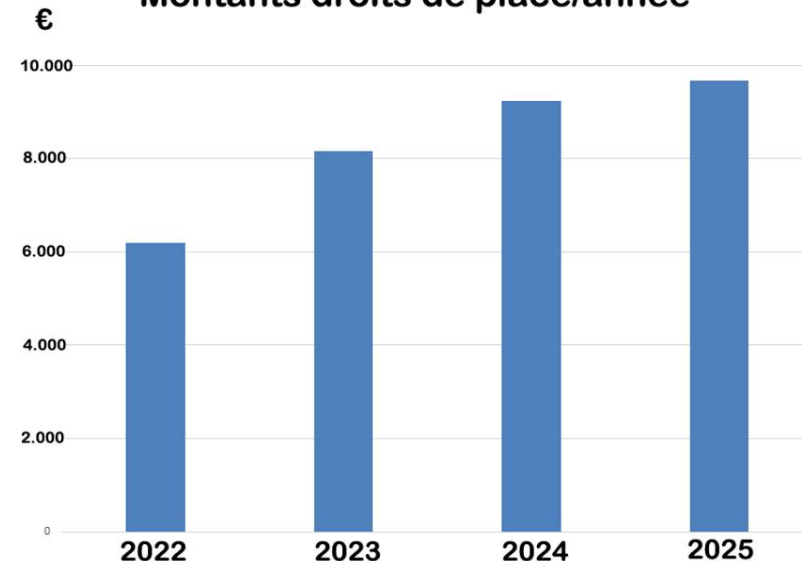
Rapport Financier – *Le marché en bref*



Nombre d'exposants/année



Montants droits de place/année



Rapport Financier – Gestion du Marché



CREDITS €		DEBITS €		SOLDE COMPTE 28/02/2026	DETTES €	
Report	274,78	03/2025	1360			
Droits de place 2025	9659,94	04/2025	680			
Droits de place 2026	3005,93	06/2025	1360			
		07/2025	680			
		09/2025	1360			
		11/2025	1360			
		01/2026	1360		Complément forfait 2025	1499,94
		Frais bancaires	87,68			
TOTAUX	12940,65		8247,68	4692,97		1499,94

**État du compte
 bancaire au
 28/02/2026**

VOTE

Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 14 mars 2026

**Approuvez-vous le Rapport
Financier des Droits de Place
qui vient de vous être présenté ?**

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Mise à jour du Règlement Intérieur

- De nombreuses modifications de forme
- Actualisation du tableau pour l'année 2026
- Notion d'exposant.e référent.e
- Explication du processus de validation des candidatures de nouveaux exposants
- Simplification du tableau des docs à fournir

RI (1/4) Précisions dans le texte

A – PRÉSENTATION

Ce règlement a été élaboré par le Conseil d'Administration de l'Association gérant le marché, Conseil composé d'hommes et de femmes suivant la règle de parité fixée par les statuts (minimum 1/3 d'hommes et 1/3 de femmes) désigné.e.s par l'Assemblée Générale (Statuts Art.5).

Il s'applique à l'ensemble des membres de l'Association (Statuts Art.7) :

- exposant.e.s (producteur.trice.s, revendeur.deuse.s et transformateur.trice.s).
- consommateur.trice.s.

L'Association « Marché Bio Associatif de Billère » de type loi 1901 à but non lucratif est inscrite auprès de la Préfecture de Pau, sous le numéro W643000164 au Répertoire National des Associations. Ses objectifs et ses moyens d'action rappelés ci-après sont définis dans les Statuts (Art.1, Art.2).

- ✓ L'Association se donne pour objectif d'assurer la promotion, l'animation et la gestion du marché, ainsi que de veiller à la qualité des produits alimentaires commercialisés sous les labels Eurofeuille, AB, et mention Nature et progrès. Plus généralement, l'Association cherche à développer le sens des responsabilités de chacun.e, notamment au travers de rapports de confiance et de convivialité entre exposant.e.s et consommateur.trice.s.
- ✓ Le Marché Bio Associatif de Billère (MBAB) propose des produits alimentaires de haute qualité issus de l'Agriculture Biologique, tels que définis par le règlement Européen UE 2018/848 concernant la production, la transformation, la distribution, l'importation, le contrôle et l'étiquetage des produits biologiques, applicable depuis le 01/01/2022 et ses compléments, ainsi que par la charte Nature et progrès, consultables sur Internet¹. Il a pour objectif la promotion des Producteur.trice.s, Transformateur.trice.s et Revendeur.deuse.s Locaux (PTRL) et de la vente directe de produits alimentaires biologiques.
- ✓ Tout PTRL souhaitant exposer sur le marché doit soumettre une candidature écrite et présenter tous les justificatifs requis, chaque candidature faisant l'objet d'une analyse préalable par le Conseil d'Administration. Les producteurs en conversion peuvent sous condition de certification être acceptés sur le marché. Chaque exposant.e accepté.e sur le marché doit adhérer à l'association, approuver par sa signature le présent Règlement Intérieur, et s'acquitter régulièrement des droits de place.

RI (2/4) Tableau des documents à fournir

Marché Bio Associatif de Billère - Règlement Intérieur
Validé par l'Assemblée Générale du 14 mars 2026

Documents à fournir chaque année	Producteur.trice	Transformateur.trice	Revendeur.deuse Local.e
Liste complète des produits à vendre sur le marché	X	X	X
Certificat en cours de validité pour chacun des produits exposés	X	X	X
Certificat d'assurance de marché à jour	X	X	X
Extrait Kbis en cours de validité		X	X
Attestation d'agrément et numéro d'atelier de transformation auprès de la Direction des Services Vétérinaires		X	
Convention ou certificat distributeur			X

RI (3/4) Processus de validation

3. Étude de la candidature

Le Conseil d'Administration analyse la candidature en s'assurant que le.la postulant.e respecte les critères d'admission. Il statue sur l'acceptabilité de la nouvelle installation proposée, notamment en termes d'équilibre de l'offre de produits vendus au sein du marché. La fréquence de présence proposée ainsi que le ou les jour(s) souhaité(s), mercredi et/ou samedi, doivent être considérées. Le CA peut décider de consulter les exposant.e.s déjà présent.e.s sur le marché pour évaluer le risque de déséquilibre que pourrait engendrer la nouvelle installation.

Après consultation, si le CA décide que la nouvelle candidature est acceptable, il propose au/à la candidat.e de venir sur le marché rencontrer les exposant.e.s. Une date de démarrage est convenue, sous réserve que le.la postulant.e ait adhéré à l'Association, signé le Règlement Intérieur, et fourni l'ensemble des documents requis.

En cas de refus de la nouvelle candidature, le CA adresse au/à la postulant.e un message motivé explicatif.

RI (4/4) p.6 à signer, p.7 à compléter

Marché Bio Associatif de Billère - Règlement Intérieur
Validé par l'Assemblée Générale du 14 mars 2026

- ✓ Les commerçant.e.s revendeur.deuse.s sont tenus de présenter des produits de consommation courante (céréales, farines, etc.) et de compléter la gamme des fruits et légumes lorsqu'il y a pénurie chez les producteur.trice.s en concertation avec eux et suivant le principe suivant: dès que deux producteur.trice.s fourniront de nouveau une quantité suffisante d'un produit sur le marché, les revendeur.deuse.s devront écouler leur stock de ce même produit sous trois marchés au maximum.

Ces règles sont impératives afin d'assurer un fonctionnement convivial, ni rigide ni laxiste, du marché ainsi que sa promotion, et permettre que notre Association donne une bonne image du commerce biologique associatif, de ses exposant.e.s et de ses produits.

F – CONTRÔLE ET SANCTIONS

Le Conseil d'Administration se doit de veiller au respect des règles définies par les statuts et le présent règlement. Dans le cas où une situation nécessiterait une vérification de conformité chez un.e exposant.e, quelle qu'en soit la raison, il sera procédé de la façon suivante :

- ✓ L'exposant.e sera clairement informé.e des motifs de cette vérification,
- ✓ il.elle devra fournir tous les documents, analyses et contrôles qu'il.elle jugera utile pour justifier de sa bonne foi,
- ✓ En fonction du résultat de ce premier examen, soit l'exposant.e sera soit dédouané.e de toute charge, soit il.elle sera appelé.e par écrit à fournir des explications devant le Conseil d'Administration (Cf. Statuts Art).
- ✓ En cas de désaccord persistant entre les deux parties, le litige sera réglé par l'application de l'Art.4 des statuts de l'association, c'est à dire :
 - o Soit démission volontaire de l'exposant.e,
 - o Soit radiation de l'association et exclusion prononcée par le Conseil d'administration pour un ou plusieurs des motifs énumérés dans les statuts.

Tout manquement au respect de ce règlement, ainsi que toute fraude concernant la vente de produits et toute entorse aux cahiers des charges des organismes de contrôle, conduit à un avertissement écrit à l'exposant.e et peut entraîner l'exclusion, avec mention à l'organisme gestionnaire de l'intéressé.e. La perte de la mention ayant permis de venir sur le marché conduit directement à l'exclusion sans passage par l'avertissement.

Règlement élaboré collégialement par le C.A., validé à l'Assemblée Générale du 14 mars 2026

Administrateur.trice délégué.e Consom'Acteur.trice.s Administrateur.trice délégué.e Exposant.e.s

L'exposant.e,

Fait à BILLÈRE, le

Signature avec la mention « Lu et approuvé »

MARCHÉ BIO ASSOCIATIF DE BILLÈRE
Siège social : Villa des Violettes, Impasse Odeau, 64140 BILLÈRE
Adresse e-mail : contact@marche-bio-associatif-billere.fr
Site Internet : https://marche-bio-associatif-billere.fr

Page 6/8

Marché Bio Associatif de Billère - Règlement Intérieur
Validé par l'Assemblée Générale du 14 mars 2026

Fiche d'enregistrement d'abonnement

ANNÉE :

NOM, PRENOM, SOCIETE :

1- ABONNEMENT

Annuel :

Trimestriel : Trim 1 Trim 2 Trim 3 Trim 4

Jours de présence : Mercredi Samedi



2- MÈTRES LINÉAIRES SOUHAITÉS

Mètres linéaires	Quantité	Coût/au mètre	Coût pour 1 marché
Sans électricité		X 0,70 €	
Avec électricité		X 1,50 €	
		TOTAL	

3- CALCUL DES DROITS DE PLACE

Abonnement choisi	Nombre de marchés dans l'abonnement A	Coût pour 1 marché B	Total à payer A x B
TRIMESTRIEL			
ANNUEL			

RÈGLEMENT PAR :

Virement :

Banque et date

Chèque :

Banque et numéro

Crédit Mutuel			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Banque	Guichet	N° compte	Cli
10278	02274	00020685201	80
			Devise
			EUR
Domiciliation			
CCM DE BILLÈRE			
Identifiant international de compte bancaire			
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1027	8022	7400 0206 8920 180
			BIC (Bank Identifier Code)
			CMCIFR2A
Domiciliation			
CCM DE BILLÈRE			
7 PLACE DE LA MAIRIE			
64140 BILLÈRE			
05 59 32 76 79			
Titulaire du compte (Account Owner)			
MARCHÉ BIO ASSOCIATIF DE BILLÈRE			
IMPASSE ODEAU			
64140 BILLÈRE			
PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			

INFORMATIONS CERTIFIÉES CONFORMES

DATE ET SIGNATURE :

MARCHÉ BIO ASSOCIATIF DE BILLÈRE
Siège social : Villa des Violettes, Impasse Odeau, 64140 BILLÈRE
Adresse e-mail : contact@marche-bio-associatif-billere.fr
Site Internet : https://marche-bio-associatif-billere.fr

Page 7/8

VOTE
Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 14 mars 2026

**Approuvez-vous les modifications du
Règlement Intérieur du Marché qui
viennent de vous être présentées ?**

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- **Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)**
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Composition actuelle du CA

2019-04-06	2021-06-26	2022-11-05	2023-05-06	2024-03-16	2025-03-15	2026-03-14	N = NOUVEAU CANDIDAT C = CANDIDAT R = RENOUVELLEMENT AUTO		D = DÉMISSIONNE A = ARRÊTE FIN DE MANDAT S = SUPPLÉANT	
AG 2018	AG 2020	AG 2021	AG 2022	AG 2023	AG 2024	AG 2025	NOM	Prénom	Collège	H/F
		C	R	R	C	R	ARAGUES	Pablo	Exposants	H
R	R	C	R	D	C	R	BARRIÈRE	Cédric	Exposants	H
					C	R	HONDET	Serge	Exposants	F
				C	R	R	RIEUX	Lauren	Exposants	F
				C	R	D	SCHIERL	Benoît	Exposants	H
		C	R	R	C	D	WILCZYNSKI	Alison	Exposants	F
		C	R	R	C	R	DOULCET	Alain	Consommateurs	H
				C	R	R	JONVILLE	Catherine	Consommateurs	F
		S	S	C	R	R	NUSSBAUMER	Christophe	Consommateurs	H
	C	R	R	C	R	R	RIEDL	Fiona	Consommateurs	F
					C	R	VEILHAN	Bénédicte	Consommateurs	F
					C	R	VIROLEAU	Annie	Consommateurs	F

6E + 6C

5H + 7F

6 exposant.e.s et 6 consommateurs.trices • 5 hommes et 7 femmes

Aucun.e administrateur.trice n'est en fin de mandat

Nouvelles Candidatures pour le CA

Pour mémoire :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de 8 membres, le maximum étant de 12, dont 4 à 6 sont issus des adhérents exposants et 4 à 6 issus des adhérents consommateurs. La parité homme/femme est recherchée au sein du Conseil d'Administration, à hauteur d'au moins un tiers de femmes et au moins un tiers d'hommes.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans, renouvelables chaque année par tiers. Ses membres sont rééligibles, deux fois au maximum, au terme de leur mandat.

- Candidat.e :
- Candidat.e :
- Candidat.e :
- Candidat.e :
- Candidat.e :
- Candidat.e :

VOTE

Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 14 mars 2026

**Approuvez-vous les nouvelles
candidatures pour le Conseil
d'Administration du MBAB ?**

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

Projets 2026 nouveaux ou en cours



AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite

AG MBAB • Samedi 14 mars 2026

13h30 : Accueil des adhérent.e.s et émargement

14h30 : AG extraordinaire

- Mise à jour des Statuts (vote)

15h00 : AG ordinaire

- Rapport d'activité 2025 (vote)
- Rapport financier 2025 (vote)
- Mise à jour du Règlement Intérieur (vote)
- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote)
- Projets 2026 nouveaux ou en cours
- Réflexion et échanges

Merci !

Un grand merci à tou.te.s nos adhérent.e.s !

16h30 : Goûter partagé et célébration de départ en retraite



**Merci
Philippe !**